



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 28 mai 2024

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 28 mai 2024, à 20 heures, à la petite salle de la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 novembre 2023
2. Comptes 2023
 - 2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de résultats
 - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
 - 2.3 Préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes des investissements et de résultats
3. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 20 du 17 mai 2024
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Publication sur le site internet www.autigny.ch

Présidente	Mme Dominique Haller Sobritz, syndique Mme Laurence Charrier, vice-syndique M. Alexandre Gasser, conseiller communal M. Mathias Mauroux, conseiller communal M. Nicolas Losey, conseiller communal
Secrétaire	Mme Erika Chappuis, secrétaire communale
Scrutateurs	Claire Cudré, secteur 1 (côté droit de la salle) et table du Conseil Maïc Werner, secteur 2 (côté gauche de la salle)
Votes	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu à bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
Excusés	Anne-Françoise et Guy Dafflon Nicolas Schmoutz Christophe Cudré-Mauroux Myriam Losey
Membres présents	25 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Mme Dominique Haller Sobritz ouvre cette assemblée communale des comptes 2023 et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

M. Maïc Werner et Mme Claire Cudré ont accepté de fonctionner comme scrutateurs. Ils seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages.

Mme la Syndique rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'ordre du jour à l'Assemblée.

L'assemblée n'a pas de remarques sur l'ordre du jour présenté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 novembre 2023

Comme annoncé dans le bulletin communal, dans la circulaire tous-ménages et conformément à l'art. 13 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal du 28 novembre 2023 ne sera pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, que celles et ceux qui l'acceptent se prononcent en levant la main.

Résultat du vote : à l'unanimité

2. Comptes 2022

Mme Dominique Haller Sobritz relève que pour la 2^{ème} année, les comptes sont présentés selon le nouveau plan comptable MCH2. Il était possible de lire les commentaires dans le bulletin communal, mais aussi dans le rapport de gestion.

Après les comptes d'investissements, une vision du solde et des investissements déjà votés et acceptés, **Mme Dominique Haller Sobritz** propose à l'assemblée de passer en revue chapitre par chapitre les charges et revenus 2023 de façon graphique et en comparaison. Il sera ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de l'organe de révision, du préavis de la Commission financière, afin de pouvoir procéder à l'approbation des comptes 2023.

2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de résultats

Mme Dominique Haller Sobritz présente le compte « INVESTISSEMENTS » au 31.12.2023 :

Pour le chapitre 2.

Compte	Désignation	Budget 2022		Comptes 2022		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	FORMATION	200'000.00	0.00	82'416.05	0.00	89'878.40	0.00
21	Scolarité obligatoire	200'000.00	0.00	82'416.05	0.00	89'878.40	0.00
217	Bâtiments scolaires	200'000.00	0.00	82'416.05	0.00	89'878.40	0.00
2170	Bâtiments scolaires	200'000.00	0.00	82'416.05	0.00	89'878.40	0.00
2170. 5040.00	Réfection du bâtiment scolaire	200'000.00	0.00	82'416.05	0.00	89'878.40	0.00

Dans le chapitre « FORMATION », **Mme Dominique Haller Sobritz** explique qu'au budget 2022 un montant de 200'000.- CHF avait été accepté par l'assemblée. La réfection du bâtiment scolaire, avait pris un peu de retard, mais était maintenant quasi terminée au 31.12.2023. En 2023, 89'878.40 CHF ont été dépensés sur ce poste. Ajoutés aux 82'416.05 CHF en 2022, il reste un solde de 27'700.- CHF. Ce montant sera utilisé pour la rénovation des portes d'entrée principales dans le courant de l'année 2024.

Pour le chapitre 6

Compte	Désignation	Budget 2022		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	150'000	0.-	7'500	0.-	357'500	0.-	0.-	0.-
61	Circulation routière	150'000	0.-	7'500	0.-	357'500	0.-	0.-	0.-
615	Routes communales	150'000	0.-	7'500	0.-	357'500	0.-	0.-	0.-
6150	Routes communales	150'000	0.-	7'500	0.-	357'500	0.-	0.-	0.-
6150.5010.00	Réalisation du concept de circulation	150'000	0.-	7'500	0.-	142'500	0.-	0.-	0.-

Concernant le chapitre 6 « TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS », **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que 3 objets ont été votés :

Concept de circulation

- 150'000.- CHF en 2022 pour le Concept de circulation. Celui-ci a été mis à l'enquête en mai 2024 suite à de nombreuses corrections demandées par le canton et discussions diverses avec l'exécutif de Chénens.
- A fin 2023, 7'500.- CHF ont été dépensés. Nous ne comptons pas là, les nombreuses heures de séances diverses pour ce projet.

Assainissement de l'éclairage public

- En 2023, 130'000.- CHF pour l'assainissement de l'éclairage public par des luminaires LED. À fin 2023, comme à ce jour, aucune facture ne nous a été envoyée par le GroupeE. Cela le sera lorsque les installations auront été définitivement testées, ainsi que la formation donnée le 2 juillet à Nicolas Losey, et Florian Curty pour les modifications et réglages éventuellement nécessaires à l'avenir.

Installation d'un abribus à l'arrêt de l'Ecu

- Également en 2023, 85'000.- CHF avaient été acceptés pour l'installation d'un abribus à l'arrêt de l'ECU.
- Ces travaux relevant d'abord de la réalisation de l'arrêt selon la Lhand par le Canton, l'enquête publique a été publiée ce début de printemps. L'abribus ne pourra être installé qu'après les premiers travaux effectués.

Pour le chapitre 7

Compte	Désignation	Budget 2022		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	801'750	0.00	75'225	53'983	1'250'150	121'500	261'255	76'400.60
71	Approvisionnement en eau	131'750	0	55'360	2'159	350'000	121'500	904	12'835
710	Approvisionnement en eau	131'750	0	55'360	2'159	350'000	121'500	904	12'835
7101	Approvisionnement communal en eau	131'750	0	55'360	2'159	350'000	121'500	904	12'835
7101.5031.01	Remplacement collecteur EP - quartier de la Briqueterie	80'000	0	2'000	0	80'000	0	904	0

Dans le chapitre « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE », **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que les travaux pour le collecteur d'eau à la Briqueterie ont débutés tardivement en raison des aléas météorologiques et n'ont pu débuter que récemment. Un budget supplémentaire a dû être demandé pour 2023, les travaux à effectuer s'étant révélés plus importants qu'initialement. **Mme Dominique Haller Sobritz** relève que les travaux sont terminés et la nouvelle convention avec La Brillaz a été signée.

Compte	Désignation	Budget 2022		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	801'750	0.00	75'225	53'983	1'250'150	121'500	261'255	76'400.60
7101.5031.02	Remplacement collecteur EP - Briqueterie - complément	0	0	0	0	270'000	0	0	0
7101.6320.00	Collecteur d'eau La Briqueterie, participation La Brillaz	0	0	0	0	0	14'000	0	0
7101.6330.00	Collecteur d'eau La Briqueterie, participation ECAB	0	0	0	0	0	7'500	0	0
7101.6370.00	Taxe de raccordement eau potable	0	0	0	2'159	0	0	0	12'835

Mme Dominique Haller Sobritz précise que les dépenses pour cet investissement paraîtront dans les comptes 2024.

Compte	Désignation	Budget 2022		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
72	Traitement des eaux usées	370'000	0	14'615	51'823	605'400	0	243'497	63'565
720	Traitement des eaux usées	370'000	0	14'615	51'823	605'400	0	243'497	63'565
7201	Traitement communal des eaux usées	370'000	0	14'615	51'823	605'400	0	243'497	63'565
7201.5 032.00	Mise en séparatif - secteur école-château	370'000	0	14'615	0	357'400	0	239'346	0
7201.5 032.01	Aménagement collecteur eaux usées - Route de Saint-Garin	0	0	0	0	248'000	0	4'151	0
7201.6 370.00	Taxes de raccordement installations communales	0	0	0	42'513	0	0	0	26'325
7201.6 370.01	Taxe de raccordement installations intercommunales	0	0	0	9'310	0	0	0	37'240

Dans ce même chapitre, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que le traitement des eaux usées a généré également de gros investissements pour la mise en séparatif dans le secteur école-château. Et un certain nombre de taxes de raccordement ont pu aussi être facturées pour un total de 63'566.- CHF. Il reste encore à fin 2023, un solde de 116'038.- CHF sur le montant voté pour ce secteur.

Elle explique également que le chantier de mise en séparatif (Vergers Etape 1) est terminé. Les coûts sont moindres que ceux estimés et acceptés précédemment. Ceci est dû à quelques changements par rapport au projet initial basé sur des offres 2021.

Compte	Désignation	Budget 2022		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Recettes	Charges	Revenus	Charges	Recettes
79	Aménagement du territoire	300'000	0	5'250	0	294'750	0	16'853	0
790	Aménagement du territoire	300'000	0	5'250	0	294'750	0	16'853	0
7900	Aménagement du territoire	300'000	0	5'250	0	294'750	0	16'853	0
7900. 5090.00	Aménagement du terrain des Glières	300'000	0	5'250	0	294'750	0	16'853	0

Mme Dominique Haller Sobritz précise que l'aménagement du terrain des Glières a bien avancé mais les dépenses restent donc à venir.

Compte	Désignation	Budget 2022		Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Recettes	Charges	Revenus	Charges	Recettes
9	FINANCES ET IMPÔTS	0	0	53'983	165'141	0	0	76'400	351'133
99	Postes non ventilables	0	0	53'983	165'141	0	0	76'400	351'133
999	Clôture	0	0	53'983	165'141	0	0	76'400	351'133
9990	Clôture	0	0	53'983	165'141	0	0	76'400	351'133

Mme Dominique Haller Sobritz relève que le total des investissements 2023 s'élève à 351'133.- CHF de charges pour 76'400 CHF de recettes.

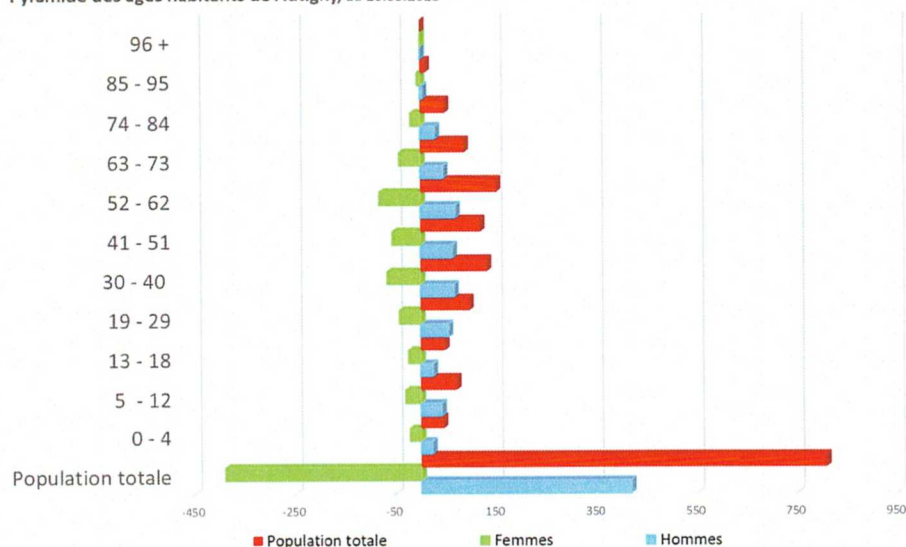
Suite à l'intervention de **M. Jacques Berset** au sujet du changement de socle de l'éclairage public, **M. Nicolas Losey** répond que l'étude avait été menée en 2020-2021. Lorsque le GroupeE est intervenu, les techniciens ont relevé la nécessité de refaire certains socles et de remettre droit certains mâts qui le nécessitaient.

Présentation générale des comptes de résultats

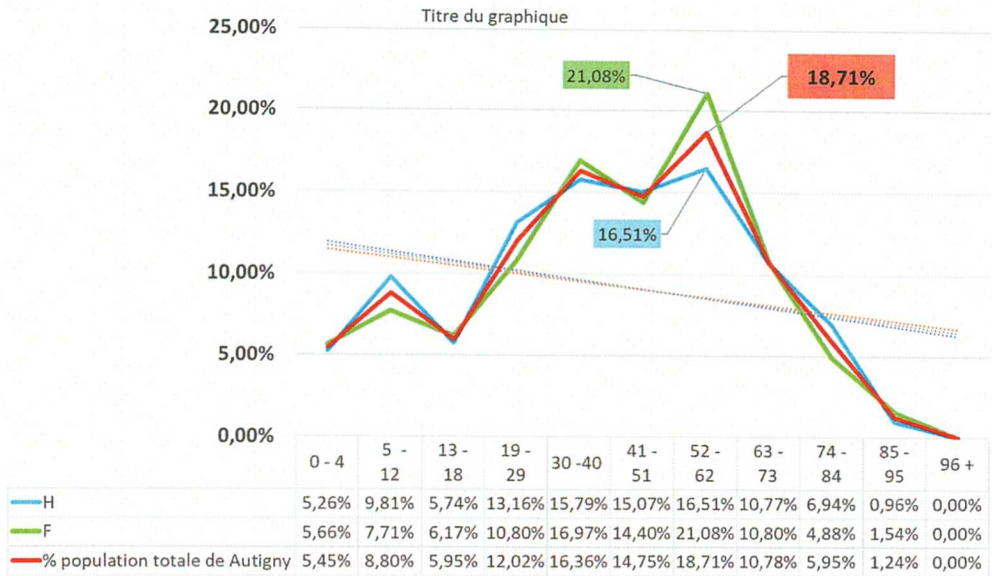
Mme Dominique Haller Sobritz explique que le nombre de la population reste globalement stable, en comparaison à fin 2021 avec 788 habitants. La population légale au 31.12.2022 était de 794 habitants. A ce jour, 21 mai 2024, 807 habitants (795 en 2023), soit 418 Hommes et 389 Femmes, ce qui représentent 51.80 % d'hommes et 48.20 % de femmes, avec toujours une presque égalité en nombre entre hommes et femmes.

La tranche d'âge des 52-62 ans reste la plus importante (18.71%) avec 151 personnes dont 82 femmes et 69 hommes.

Pyramide des âges habitants de Autigny, au 20.05.2023



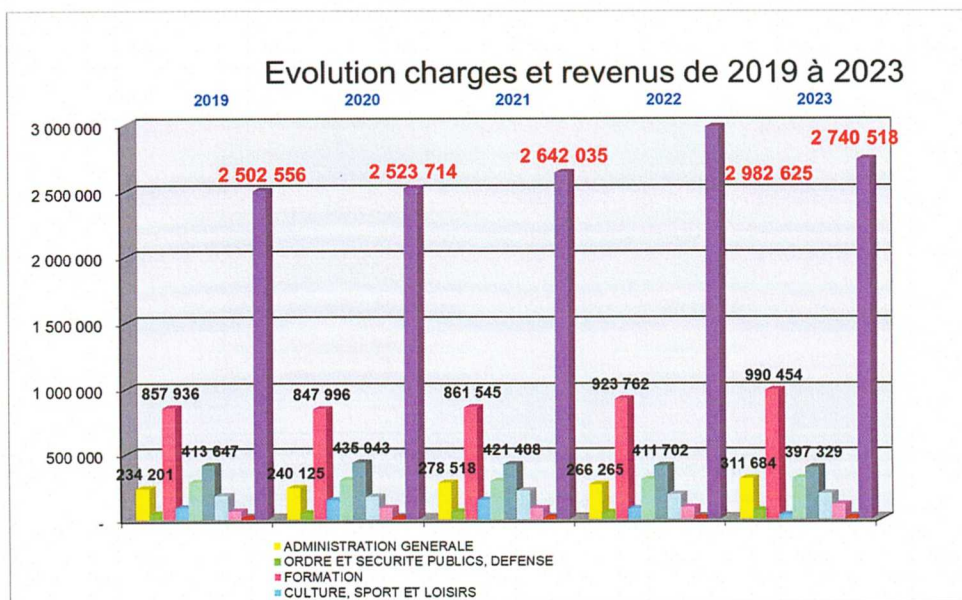
Mme Dominique Haller Sobritz présente la proportion en % de chaque tranche d'âge et pour chaque catégorie. Pas de changement, les 3 lignes Total, Hommes et Femmes s'équilibrent pratiquement tout au long des âges.



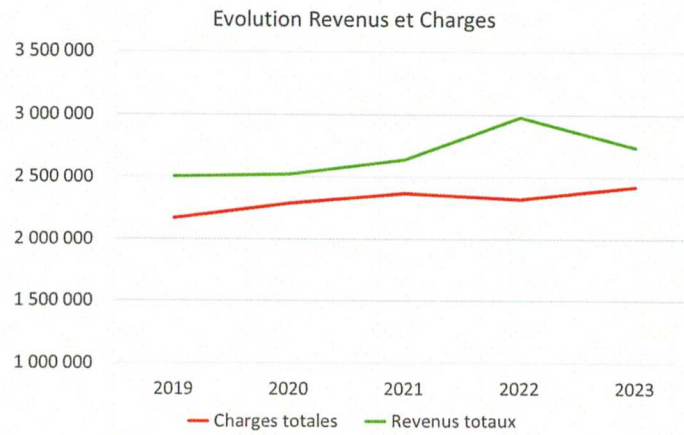
M. Marcel Roulin souhaite connaître le nombre de personnes à la retraite. **Mme Dominique Haller Sobritz répond** qu'il n'est en soit pas possible d'obtenir ce chiffre précisément. Elle ne peut obtenir qu'une statistique des âges, sans connaître les personnes qui ont peut-être demandé une retraite anticipée.

Comptes de résultats

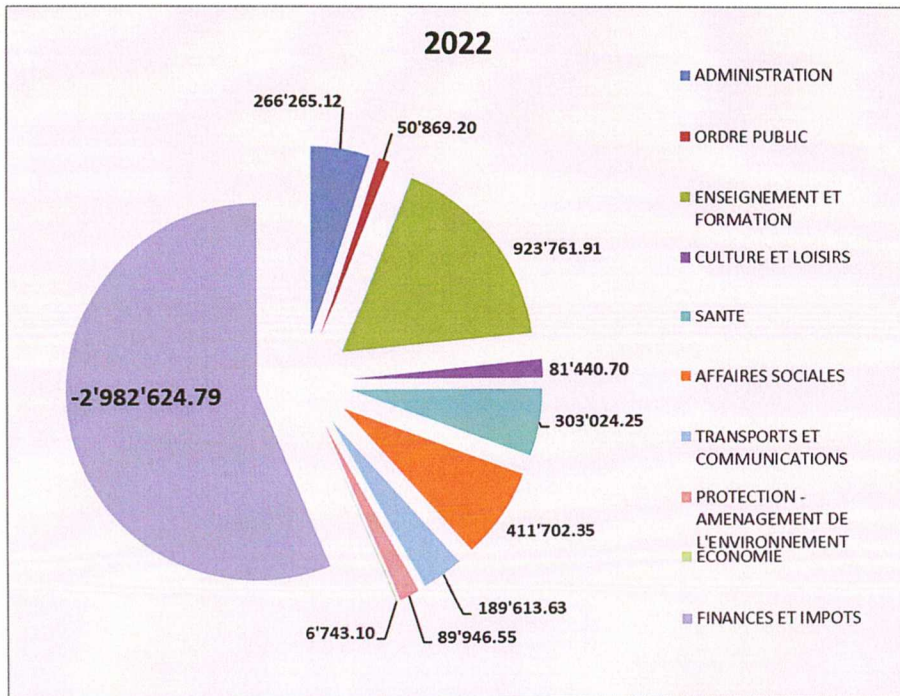
Mme Dominique Haller Sobritz présente les comptes de résultats 2023, notamment l'évolution des charges par chapitre, et revenus de 2019 à 2023.



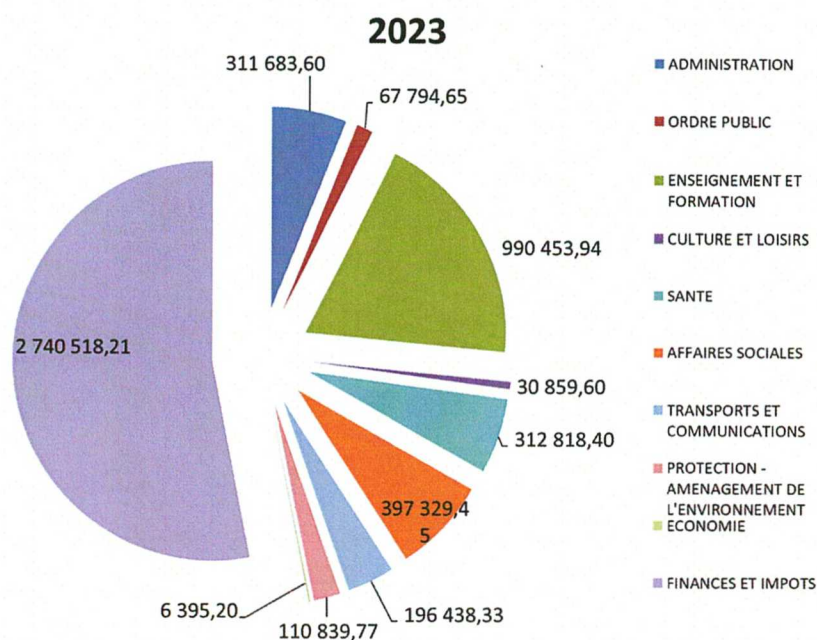
Mme Dominique Haller Sobritz présente de façon plus globale, les revenus ayant une légère tendance à diminuer pour 2023.



Mme Dominique Haller Sobritz présente la répartition des charges par chapitre pour 2022.



Mme Dominique Haller Sobritz présente les charges par chapitre pour 2023.



Mme Dominique Haller Sobritz relève que la situation est relativement stable, sauf pour :

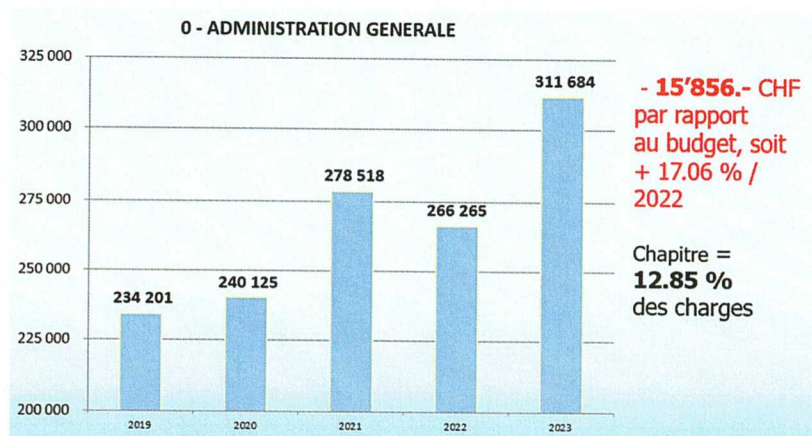
- Administration générale : + 17.06%, soit 45'418.- CHF ;
- Ordre public : + 33,27 % avec + 16'925.- CHF ;
- Protection et aménagement du territoire avec : +23.23 %, soit +20'893.- CHF.

En diminution par contre,

- Formation Culture et Loisirs (-50'581.- CHF qui représentent -62.11%) et les Affaires sociales -14'373- CHF, - 3.49%.
- Finances et impôts : -242'107.- CHF soit environ 8%

Mme Dominique Haller Sobritz présente les comptes par chapitre.

0. Administration générale



Mme Dominique Haller Sobritz présente le chapitre « 'ADMINISTRATION GENERALE' » qui s'élève à 404'806.15 CHF de charges et 93'122.55 CHF de revenus, soit un solde de 311'683.60.- CHF.

Il représente 12.85 % des charges et augmente de 45'418.- CHF par rapport à 2022.

L'augmentation des vacations du conseil communal, tels que l'assemblée l'a acceptée précédemment, celle des salaires et frais informatiques imprévus ont contribué à cette hausse. L'augmentation de la masse salariale du personnel administratif (+ 12'772.-) au compte 0220.3010.00 et technique (+17'575.80 CHF) au 0220.3010.03 doit être compensée par le montant du 0220.3010.09 « Remboursement de salaires du personnel par les assurances » pour 13'837.70 CHF.

En outre, d'une façon générale, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique avoir par erreur posé pour le budget les salaires nets, et non les salaires bruts.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que les diminutions constatées dans tous les comptes EAU ENERGIE COMBUSTIBLE pour chaque chapitre sont dues à une augmentation moindre du prix du mazout, par rapport à ce qui avait été annoncé à l'automne 2022, période d'établissement du budget.

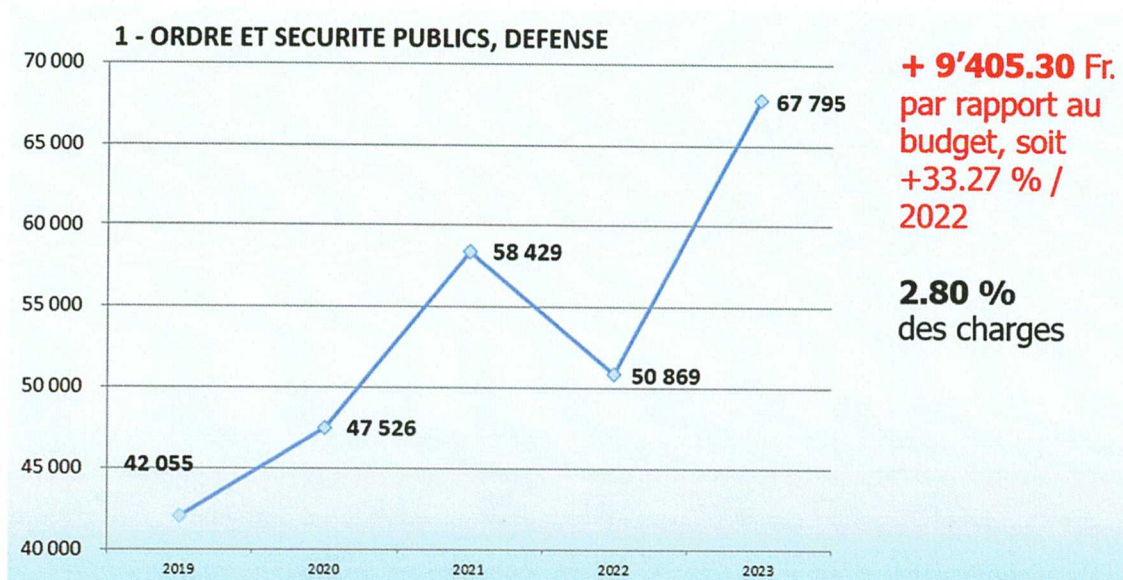
Concernant le compte « 0290.3144.00, Entretien du bâtiment », **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que la réfection d'une cuisine dans le bâtiment des maîtres initialement prévue ne sera finalement pas faite, tout comme le rafraîchissement de la peinture dans les locaux de l'AES.

Concernant les amortissements planifiés figurant dans chaque chapitre, **Mme Dominique Haller Sobritz** relève qu'en 2022, le calcul des amortissements planifiés lors de la réévaluation des immobilisations avait été fait dès l'année 2000. Or, lors de discussions ultérieures avec la fiduciaire et BDO, il s'avère que c'est la base de l'année 2001 qui devait être prise en compte. La correction a donc été faite lors des comptes 2023.

M. Jacques Berset demande pourquoi le Conseil communal a renoncé à ces travaux ?

Mme Dominique Haller Sobritz répond que la locataire n'y tenait pas particulièrement et pour l'AES, après réflexion, il s'est avéré que la peinture n'était pas forcément nécessaire. A voir plus tard selon les besoins.

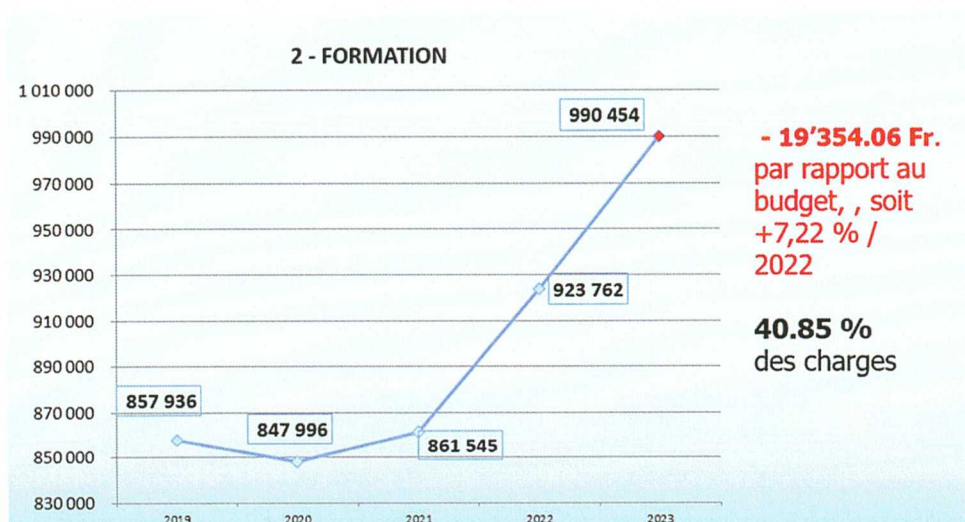
1. Ordre public



Mme Dominique Haller Sobritz présente le chapitre « ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE » qui s'élève à 149'470.25 CHF de charges pour 81'675.60 CHF de revenus, soit un solde 67'794.65,- CHF. Il représente 2.80 % des charges annuelles avec globalement 16'925.45.- Fr. de plus qu'en 2022.

La liquidation des amortissements et participations pour le CSPI, suite à l'intégration des pompiers au sein du Réseau Santé Sarine, influe majoritairement ce résultat.

2. Enseignement et formation



Mme Dominique Haller Sobritz présente le chapitre « FORMATION » qui s'élève à 1'413'013.04 CHF de charges pour 422'559.10 CHF de revenus, soit un solde 990'453.- CHF. Ce chapitre est le plus important avec ses 40.85% du total des charges avec une augmentation de 66'692.- CHF par rapport à 2022.

Mme Dominique Haller Sobritz explique les comptes suivants :

- compte 2120.3000.00 :
la fusion des cercles scolaires Autigny-Chénens avec Cottens a été initiée déjà en 2023 avec de nombreuses séances pour son élaboration.
- compte 2170.3134.00 :
la réévaluation du bâtiment communal a généré une augmentation de la couverture d'assurance par l'ECAB.

Concernant l'AES, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique il y a eu plus d'enfants présents et de plages horaires utilisées. Il est toujours difficile d'anticiper les inscriptions (année scolaire différente de l'année civile). Ceci est également valable pour les dépenses repas, tout comme l'encaissement des participations des parents et les subventions qui doivent être versées.

- compte 2180.3160.00 :
loyer de la salle AES, un surplus de 5'000.- CHF a été comptabilisé pour la location de la petite salle, puisque les enfants y mangent chaque jour scolaire, sauf le mercredi.

La création de places supplémentaires nous a permis de recevoir 1'946.- CHF de subvention cantonale.

- Cette année encore, il n'était pas nécessaire de combler un quelconque déficit pour le camp de ski, puisqu'il restait encore de l'argent sur le compte du Conseil des parents dévolu à cet effet.
- compte 2195.3137.00 :
Impôts pour les bus scolaires : une erreur s'est glissée lors de l'élaboration du budget.
- compte 2196.3104.00 :
Leasing ordinateurs, photocopies, ACM/ACT. La diminution de plus de 23'000 CHF par rapport au budget est due au fait que ce dernier ne tenait pas compte de la prise en charge des photocopies par le canton, et non plus par les communes.

Suite à l'intervention de M. André Maradan concernant les crèches, **Mme Dominique Haller Sobritz** répond que ces comptes seront présentés dans le chapitre prévoyance sociale.

M. Jacques Berset constate que les subventions cantonales et communales pour l'AES sont différents dans les comptes et demande si il s'agit d'une estimation (2180.4631.00, 2180.4632.00 et 2180.4632.01). **Mme Dominique Haller Sobritz** explique qu'il s'agit de la subvention versée aux parents. **Mme Laurence Charrier** répond que le travail pour l'AES se fait en année scolaire, et que les budgets sont présentés par année civile. Il est difficile de savoir au moment de l'établissement des budgets en septembre, quels enfants seront encore là durant l'année. Il faut aussi tenir compte des familles qui ont un faible revenu et qui bénéficient de subventions. Pour le calcul du budget, Mme Laurence Charrier explique faire une moyenne des deux dernières années.

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin** au sujet de l'augmentation du chapitre formation qui ne fait que monter en flèche, **Mme Dominique Haller Sobritz** répond que cela est dû notamment aux transports scolaires qui sont pris intégralement en charge par les communes. Il s'agit aussi souvent aussi de charges liées. **M. Alexandre Gasser** précise que dans les charges liées, il faut intégrer le COSAHL, en fonction du nombre d'élèves et la clé de répartition. Dans les budgets du CO, il y a notamment l'augmentation des salaires des enseignants qui se répercutent sur la clé de répartition et qui influence la part dans chaque commune.

M. Marcel Roulin demande comment sont calculés les montants pour le budget 2025. **M. Alexandre Gasser** explique que pour le CO, nous recevons les chiffres à mettre dans notre budget. **Mme Dominique Haller Sobritz** précise que la commune gère le budget de l'école primaire.

M. André Maradan constate que globalement pour cette répartition canton/commune, la Commune est perdante ?

M. Alexandre Gasser répond qu'il s'agit de charges liées et donne exemple de l'ouverture d'une salle de classe, l'engagement d'enseignants, tout cela sont des charges qu'il faut répartir sur les communes. Ces montants sont vites conséquents. Il y a également tous les frais liés au SLPPI, c'est-à-dire, ce qui touche au soutien des élèves : la logopédie, la psychologie. Cela dépend des besoins des élèves de notre cercle scolaire ce qui a aussi une incidence sur le nombre d'élèves et la clé de répartition. **M. Alexandre Gasser** précise qu'il y a aussi la clé de répartition avec les communes riches mais on y reviendra.

M. Jacques Berset constate qu'il y a des lotos avec des bénéfices assez conséquents (32'356.10 CHF) et qu'il n'y a plus de participation des communes au déficit par rapport à ce qui a été budgété.

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'il y avait encore un montant sur un compte par rapport à l'ancienne commission scolaire. Ce compte n'existe plus maintenant car nous n'avions plus le droit de l'utiliser et confirme qu'il y a toujours des lotos.

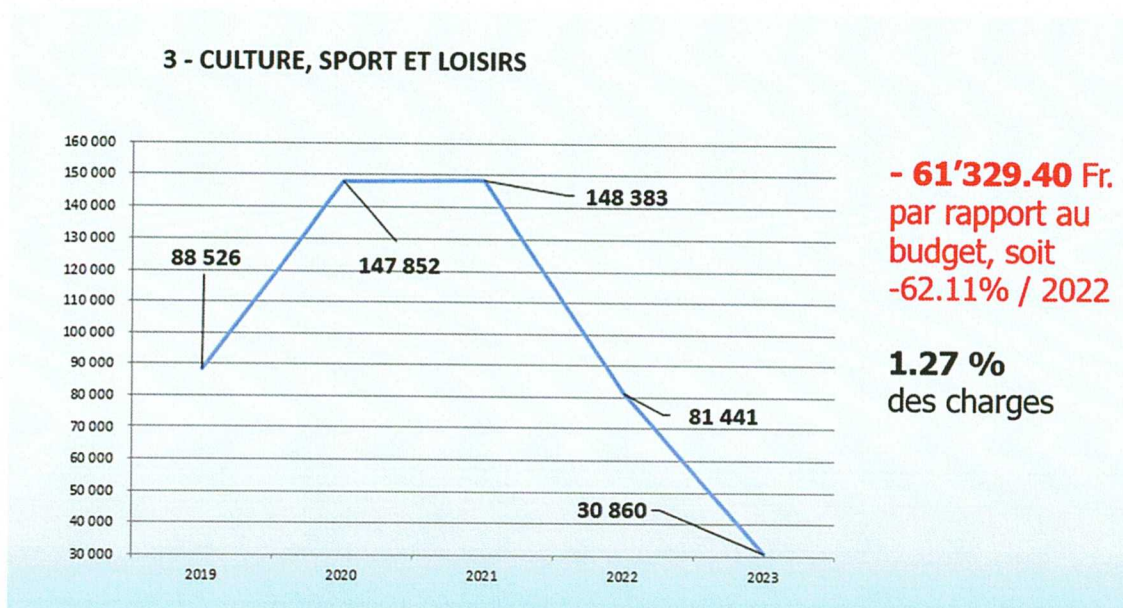
M. Alexandre Gasser précise que ces lotos financent les activités extrascolaires. Pour les camps de ski, ce sont les communes qui financent ces camps.

M. Mathias Mauroux précise également que c'est le produit des lotos, il faut tenir compte des charges (compte 2193.3109.01). Cela équilibre.

M. Marcel Roulin constate que ce chapitre monte en flèche et demande si ce chapitre peut redescendre une fois. **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que ce chapitre représente 40% de nos charges et pour 90% il s'agit de charges liées.

M. Alexandre Gasser précise que cela pourrait diminuer en cas de diminution du nombre d'élèves et de la population.

3. Culture et loisirs



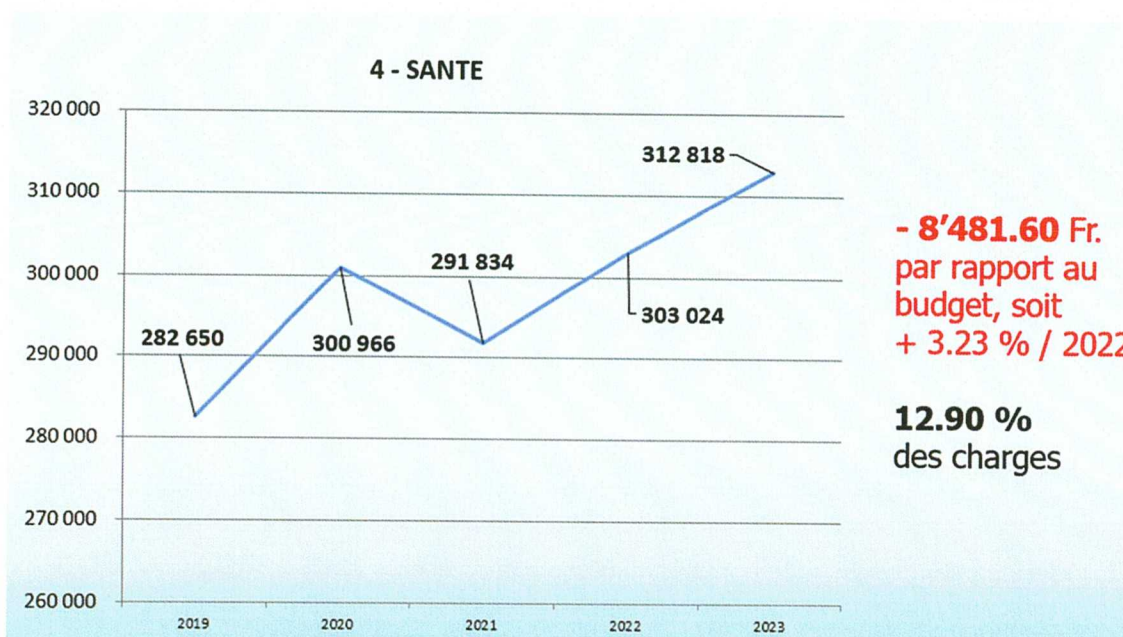
Mme Dominique Haller Sobritz présente le chapitre CULTURE, SPORT ET LOISIRS qui s'élève à 136'483.95 CHF de charges pour 105'624.35 CHF soit un solde 30'859.60.- CHF, et donc une baisse de 50'581.10.- CHF par rapport à 2022.

Voici quelques informations sur les comptes :

- 3290.3636.00 «Dons aux sociétés à but culturel» : les subventions versées pour le suivi des jeunes musiciens par la Fanfare a été omis lors de l'élaboration du budget.
- 3410.3010.03 «Salaire du personnel technique» : Hormis la remarque précédente concernant les salaires techniques, de nombreuses et diverses réparations sont effectuées par l'employé communal au lieu de faire appel à des entreprises externes.
- 3410.3110.00 : «Achat de mobilier et matériel » : Il n'a finalement pas été nécessaire de procéder à autant d'achats qu'estimé.
- 3410.4472.00 : « Location de la salle de sport » : Le budget ne prévoyait que les locations de la halle sans celle demandée à Chénens, qui se trouvait dans le chapitre 3410.4612.00 « Participations reçues d'autres Communes ». La convention a bien été signée par le Conseil communal de Chénens mais contestée par l'assemblée de Chénens, faute de compétence suffisante par leur exécutif. Les discussions à ce sujet continuent.
- 3410.4612.00 : «Participations reçues d'autres Communes » : Ici sont comptabilisées uniquement les frais d'exploitation liés au fonctionnement de la halle.

M. André Maradan demande si les comptes sont déjà avec Cottens. **Mme Dominique Haller Sobritz** répond que cela est en cours et sera prévu pour la prochaine rentrée scolaire.

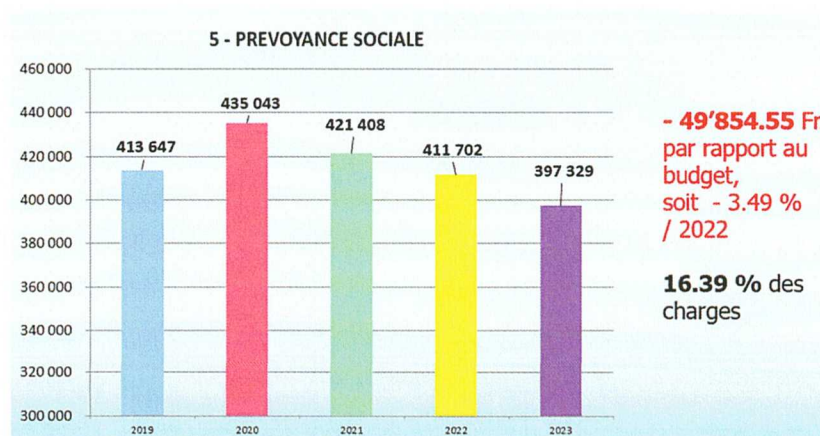
4. Santé



Mme Dominique Haller Sobritz présente le chapitre SANTE qui s'élève à 322'656.80 CHF de charges pour 9'838.40- CHF de recettes, soit un solde de 312'818.40 CHF qui représentent 12.90 % des charges annuelles (un peu moins qu'en 2022), mais avec tout de même une augmentation de 9'794.- CHF par rapport à cette même année.

D'une façon générale, l'ensemble des charges liées de ce chapitre ont été moindres que celles projetées, sauf concernant le remboursement des frais dentaires par les parents, montant un peu trop surestimé dans le cadre du budget. Toutefois, il est toujours difficile de connaître les revenus des parents lorsque les enfants fréquentent la cabine dentaire.

5. Prévoyance sociale



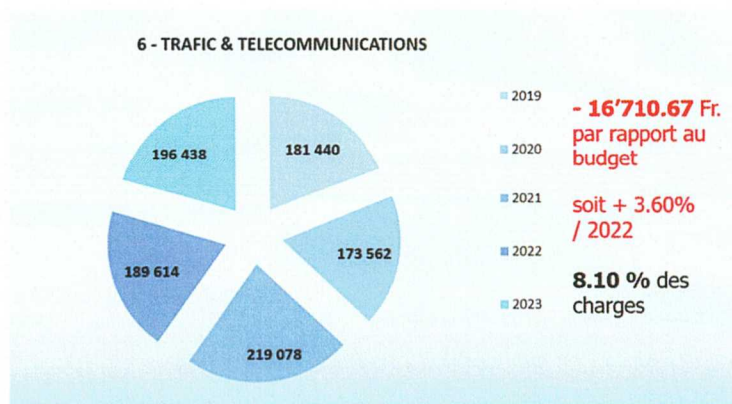
Mme Dominique Haller Sobritz présente le chapitre « PREVOYANCE SOCIALE » qui s'élève à 407'614.85 CHF de charges pour 10'285.40 CHF soit un solde 397'329.- CHF, ce qui représente une diminution de 14'372.90.- CHF par rapport à 2022. Ce chapitre est le 2^{ème} poste de charges du budget communal avec 16.39 %.

D'une manière générale, les subventions aux familles pour les frais de crèche et d'accueil familial de jour ont été moindres : moins de familles, et revenus plus élevés ont entraînés aussi moins de subventions personnelles.

- Concernant l'aide sociale, pour le compte 5720.3611.00 :
Ce sont les charges liées définitives. Les coûts cantonaux des Services sociaux ont été moins élevés que prévu, par contre un transitoire plus élevé transmis par le canton est posé chaque année. Ainsi année par année l'extourne de ce dernier, génère cette année un solde négatif.
- Compte 5790.4260.04 «Remboursement de tiers» :
Il s'agit là du remboursement de trésorerie bénéficiaire de 2018 par ARCOS. Ces remboursements interviennent selon l'état de la trésorerie en cours de l'Association régionale, et après approbation de l'utilisation du résultat par l'Assemblée des délégués.

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin** au sujet des établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées, **Mme Dominique Haller Sobritz** répond que ce sont aussi des charges liées.

6. Trafic et télécommunications



Mme Dominique Haller Sobritz présente le chapitre « TRAFIC & TELECOMMUNICATIONS » qui s'élève à 196'438.33 CHF de charges, soit 6'825.- CHF de plus qu'en 2022. Ce chapitre représente 8.10 % des charges annuelles.

Le salaire du personnel technique a servi également pour de petits travaux qui auraient été effectués auparavant par des entreprises. Pour cela il était aussi nécessaire de faire quelques achats de petit matériel.

- Compte 6150.3111.00 «Achat de véhicules, machines, appareils, outils » :
Ce détail comprend l'achat d'une nouvelle débroussailleuse et de diverses machines.
- Compte 6150.3141.00 : «Entretien des routes et de l'éclairage » :
Lors des travaux pour le changement de l'éclairage public (investissement voté auparavant), il a été constaté que certains socles des mâts devaient être remplacés. Ceux-ci ont donc été comptabilisés dans ce compte. Ceci explique donc la majoration de ce compte par rapport au budget pour un peu plus de 13'000.- CHF.

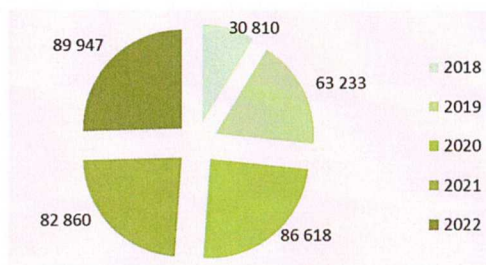
M. Jacques Berset rappelle que lors de la dernière assemblée, il avait posé la question sur l'entretien des routes et M. Nicolas Losey avait fait allusion au sentier pour le prolongement du trottoir depuis le village en direction des dernières maisons (vers chez Guy Dafflon), et il avait été dit à l'assemblée que l'offre était en cours d'élaboration. Le but était de confier les travaux à l'employé communal. Or, ce travail a finalement été fait par une entreprise. Donc cela veut dire qu'il n'a pas été possible de le faire faire par l'employé communal ; combien ont coûté ces travaux de réfection de cette bande de gravier gras.

M. Nicolas Losey répond qu'il n'a pas le chiffre en tête. Il rappelle que l'idée du trottoir avait été abandonnée car trop onéreuse. Le Conseil communal a accepté que l'entretien se fasse par l'employé communal mais il a été constaté qu'il était nécessaire de dégrapper et remettre une couche de tout-venant et que cela nécessitait un coup de pelleteuse par une entreprise. Des offres ont été demandées et les travaux ont été attribués à la société Mauroux-Robatel.

M. Jacques Berset relève que les travaux ont été bien faits.

Mme Chantal Gobet précise que les coûts s'élèvent à 4'523.40 francs.

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT & AMENAGEMENT TERRITOIRE



Mme Dominique Haller Sobritz présente le chapitre « PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT & AMENAGEMENT TERRITOIRE » qui s'élève à 641'384.87 CHF de charges pour 530'545.10 CHF de revenus, soit un solde de 110'839.77 CHF. Ce chapitre, en augmentation générale, compte pour 4.57 % dans le budget de charges communales. Il comprend plusieurs sous-chapitres, qui tous vont subir une inflation à des degrés divers dans les années à venir.

- Compte 7101.3105.00 «Achat d'eau » :
Splitting du budget entre la taxe de base et l'achat d'eau consommée, au compte 7101.3105.03 pour la taxe de base.
- Le sous-chapitre de l'approvisionnement en eau a été impacté par l'entretien et rénovation d'installations au compte 7101.3143.00 «Entretien et rénovation des installations » par de nombreuses fuites constatées et réparées grâce aux détecteurs de fuites.
- Compte 7101.4260.00 «Remboursement de tiers et d'assurances » :
Il s'agit là de remboursement relatif à des dégâts lors de travaux sur un chantier par l'entreprise exécutante, et ceci pour un montant de 4'353.-CHF.
- Comptes 7101.4510.00 «Prélèvement au financement spécial MV (Maintien de la valeur)» & 7101.4510.01 «Prélèvement au financement spécial EC (équilibre du compte)» :
Cette année encore, un « *prélèvement négatif* », ou une avance globale sur ce compte de 39'995.95.- CHF a dû être pratiqué afin d'équilibrer le compte de l'eau, en raison de charges supérieures aux revenus. En 2022, ce prélèvement négatif s'élevait à 64'660.35 CHF.

Il sera donc devenu impératif d'augmenter les tarifs en la matière afin d'une part, d'éponger ce déficit, mais également de commencer à pouvoir attribuer un minimum de réserve annuelle et de vider le compte au passif 29004.00 «**Avance de la Commune, compte des eaux**». Le financement ensuite des déviations, rénovations ou casses en tout genre pour notre réseau d'eau potable sera alors plus facile. Une proposition ira dans ce sens lors du budget 2025.

- Concernant le **traitement des eaux usées**, ce sont les attributions au financement spécial MV (compte 7201.3510.00) et EC (compte 7201.3510.01) qui chargent le compte pour son équilibre. Ceci permet la création de réserves pour les futures rénovations.
- Compte 7201.3612.00 «Participation à la STEP» :
Le budget transmis par l'AEGN était établi avec TVA.
- Compte 7201.4240.02 «Taxe d'exploitation – consommation» :
Ce poste suivant la consommation d'eau, cette année encore, consommation moindre que prévu.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le projet d'agrandissement de la STEP à AUTIGNY par l'Association intercommunale ABVGN avance à grands pas. M. Nicolas Losey en parlera dans le cadre des divers.

- Pour la **Gestion des déchets**, 7301.3130.00, les frais de ramassage et d'élimination des déchets sont composés des frais payés à la SAIDDEF pour l'incinération, à TRANSVOIRIE pour la collecte, et les frais des 3 ramassages des encombrants. Nous constatons une diminution des frais de 4'905.- CHF par rapport à 2022, soit 23.14%. Par rapport au budget, là aussi, diminution de 6'588.- CHF par rapport à la charge prévisible.
- Un nouveau compte a été créé le 7401.3142.00 «**Entretien des cours d'eau**» et une charge de 7'135.65 CHF a été comptabilisée.
En effet, entre les différents aléas météorologiques s'accroissant, et la réglementation adaptée pour les cours d'eau, les bords de la Glâne vont probablement nous demander bien plus régulièrement des frais de réparation divers.
- Concernant le cimetière, l'enlèvement des tombes, les creuses diverses nécessaires, font évoluer cette charge d'environ + 2'500.- CHF pour le budget, et de + 3'300.- CHF par rapport à 2022.
- Enfin, pour le compte 7900.3101.00 «Frais d'aménagement» un montant de 2'854.- CHF a été dépensé pour la taille de gros arbres (Route de Cottens, tilleuls vers l'église). Cette dépense n'était pas prévue mais devenait nécessaire.

M. André Maradan relève qu'il est agréable de se promener le long des berges de la Glâne et félicite le Conseil communal.

Concernant le montant de 7'135.65 CHF pour l'entretien des cours d'eau, **M. Jacques Berset** demande ce que c'est comme travaux qui ont été réalisés.

Mme Laurence Charrier répond qu'il y a eu les travaux au Pont des Glières. Elle précise qu'avec la grande crue, il y avait l'eau qui rongait les piliers du pont. On a dû mettre ces enrochements pour que l'eau n'aille pas taper contre les piliers du pont mais contre les enrochements pour éviter que le pont s'effondre à futur. Mme Laurence Charrier précise que d'autres choses ont dû être réalisées mais seront visibles sur les comptes 2024. Au fond, des enrochements ont également dû être mis car il y a aussi la Glâne qui a débordé et comme il y

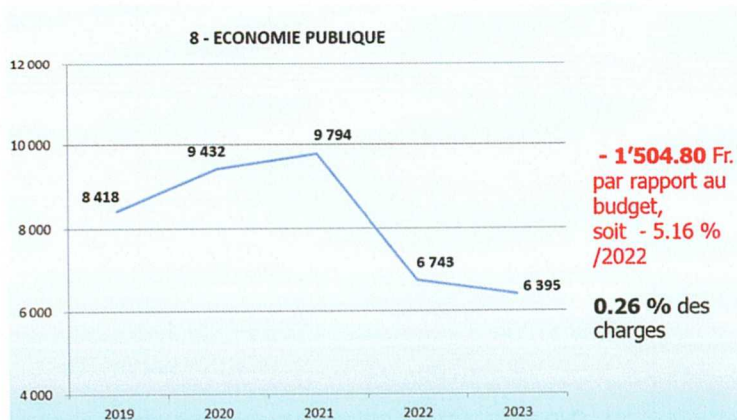
a la conduite principale de la STEP qui passe à quelques dizaines de mètre, donc il y avait le risque qu'à futur il y ait une érosion. Il a également fallu enlever les bois morts mais nous sommes limités car il s'agit d'une zone d'intérêt national. Il est nécessaire d'en discuter avec le canton, la confédération, les pêcheurs. On essaie d'enlever les gros arbres lorsque ceux-ci risquent de faire un embâcle dans la rivière avec tous les alluvions. C'est toujours délicat de pouvoir réaliser comme cela est souhaité.

M. Jacques Berset se pose la question concernant le pont des Glières et les mesures pour ralentir le débit de la Glâne qui ont été prises juste en-dessous du pont. Est-ce que cela ne peut pas avoir une conséquence juste en-dessus ?

Mme Laurence Charrier répond que cette remarque a aussi été transmise au Sen. Plusieurs échanges ont d'ailleurs eu lieu à ce sujet. Le site est sous surveillance.

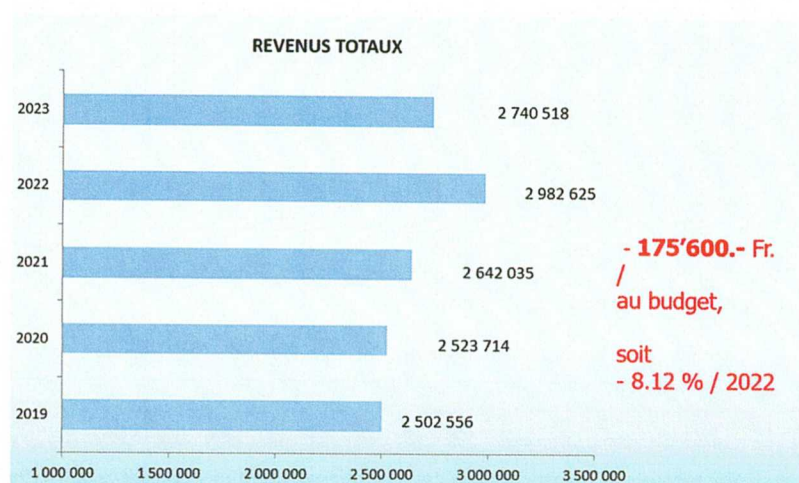
Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin** au sujet des comptes 7101.3510.00 « Attribution au financement spécial MV » (=33'924 CHF) et 7201.3510.01 « Attribution au financement spécial équilibre des comptes » (= 99'417.55 CHF), **Mme Dominique Haller Sobritz** répond que par définition on doit de toute façon équilibrer les comptes de l'eau et le traitement des eaux usées. On additionne les charges, on additionne les recettes, la différence positive est alors versée en augmentation de la réserve, sinon on prélève sur celle-ci lorsqu'on a un déficit. Pour les eaux usées, la réserve est positive, on a un bénéfice car plus de recettes que de charges depuis plusieurs années. Elle précise qu'il y a deux types de réserves, une pour le maintien de la valeur et une autre pour l'équilibre du compte.

8. Economie publique

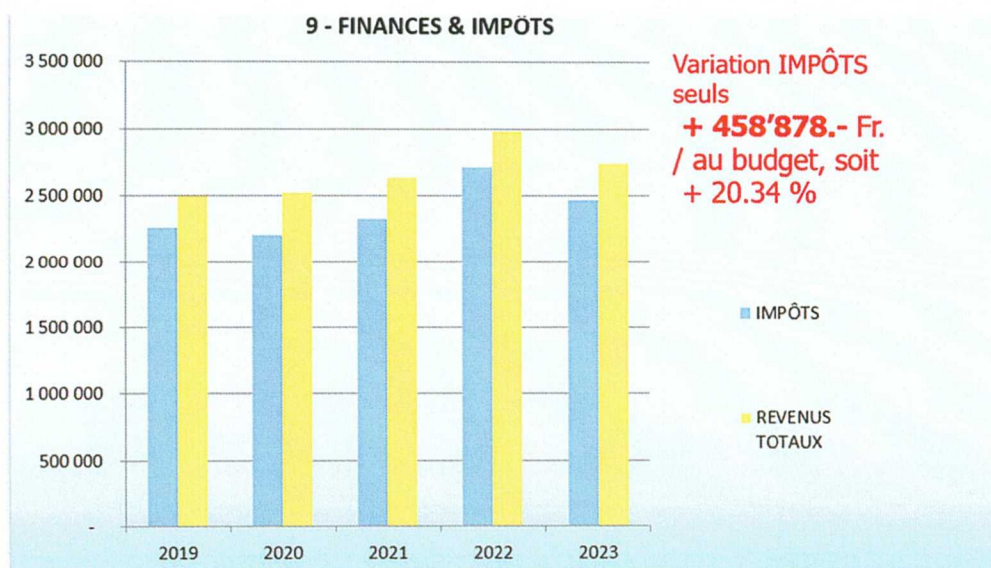


Mme Dominique Haller Sobritz présente le chapitre « ECONOMIE PUBLIQUE » qui est très stable et n'apportant guère de commentaire, si ce n'est que l'entretien du chemin de la porcherie n'a été effectué qu'en 2024. Le chapitre ECONOMIE PUBLIQUE comprend des charges de 9'415.20 CHF et 3'020.- CHF de revenus, soit 0,26% des charges, et une diminution de 348.- CHF par rapport à 2022.

9. Finances et impôts



Mme Dominique Haller Sobritz présente le chapitre « FINANCES et IMPOTS » qui présente un montant de 77'670.55 CHF de charges et 2'818'188.76 CHF de revenus, soit un solde de 2'740'518.21.- CHF et une diminution de 242'107.- CHF par rapport à 2022.



Mme Dominique Haller Sobritz précise que l'essentiel de la variation de ce chapitre est assurée par l'évolution des différents comptes d'impôts et de taxes.

Il couvre les charges de 2023 pour environ 88.5 %.

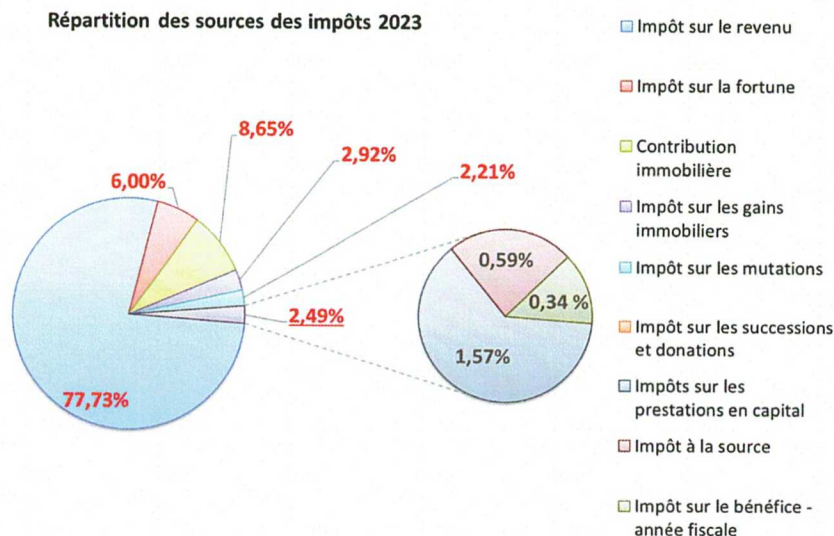
Les 9.17% de baisse des impôts représentent 166'032.- CHF tandis que nous perdons par la péréquation financière intercommunale 37'073.- CHF (environ 15.24% par rapport à 2022).

- 9900.3611.00 « Provision pour Caisse de pension de l'Etat de Fribourg » :
Le solde non encore imputé reste en provision de la réserve en attendant d'éventuelles prochaines retraites anticipées.

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin**, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme qu'il s'agit de charges liées

Mme Dominique Haller Sobritz présente la répartition des sources du bénéfice 2023

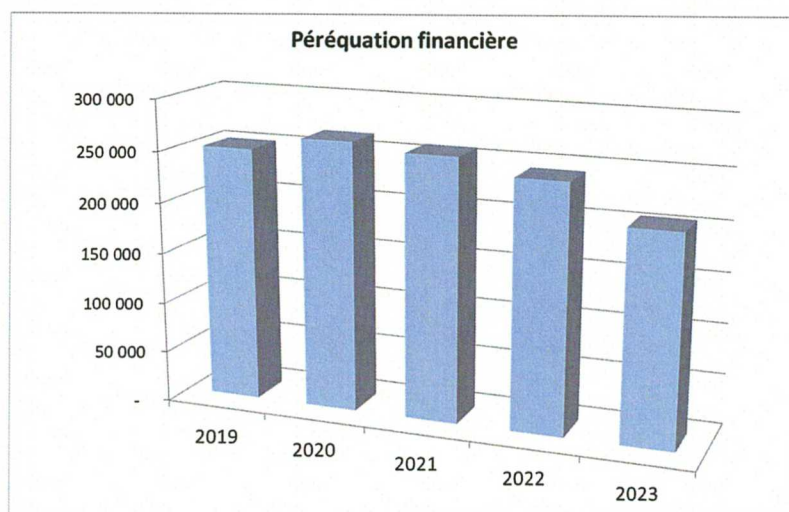
Répartition des sources des impôts 2023



Elle explique notamment les différents impôts perçus pour 2023 :

- Compte 9100.4000.00 Impôt sur le revenu - année fiscale :
Taxations 2021 et antérieures ont été plus élevées qu'attendues. Certaines ont été reçues encore début 2023 et ont été passées en transitoire.
Comme d'habitude, le montant budgété avait été sous-estimé par rapport aux chiffres fournis par le canton.
- Compte 9100.4000.30 Impôts sur les prestations en capital :
L'évaluation est faite chaque année sur la moyenne effective des 5 dernières années : impossible de prévoir le montant réel à percevoir (capitaux LPP, prélèvement des 3èmes piliers A).
- Compte 9100.4001.00 Impôt sur la fortune - année fiscale :
La diminution de la fortune des contribuables peut être expliquée par la réalisation de travaux immobiliers, ou l'augmentation de dettes hypothécaires en cas d'achat immobilier ou de rénovations. Il n'y a pas forcément d'explication liée à un ou l'autre contribuable qui aurait quitté la commune.
- Compte 9100.4002.00 Impôt à la source :
L'encaissement des décomptes sont reçus du Service cantonal des contributions.
- Compte 9100.4010.00 Impôt sur le bénéfice - année fiscale :
Même remarque que pour l'impôt sur le revenu.
- Compte 9100.4011.00 Impôt sur le capital - année fiscale :
Pas de maîtrise de la commune sur les capitaux taxés.
- Compte 9101.4021.00 Contribution immobilière - année fiscale :
Facturation de rectificatifs sur les années antérieures.
- Compte 9101.4022.00 Impôt sur les gains immobiliers et 9101.4023.00 Impôt sur les mutations :
Pas de maîtrise de la commune sur les biens immobiliers, et le calcul des centimes additionnels du registre foncier.
- Compte 9101.4024.00 Impôt sur les successions et donations :
le budget est évalué sur la base de la moyenne des 5 dernières années.

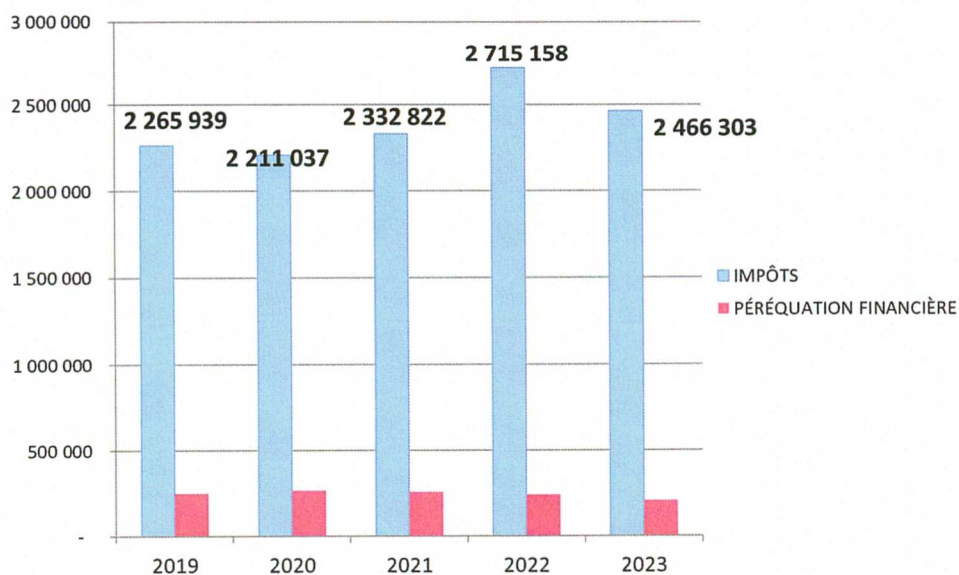
Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution de la péréquation financière.



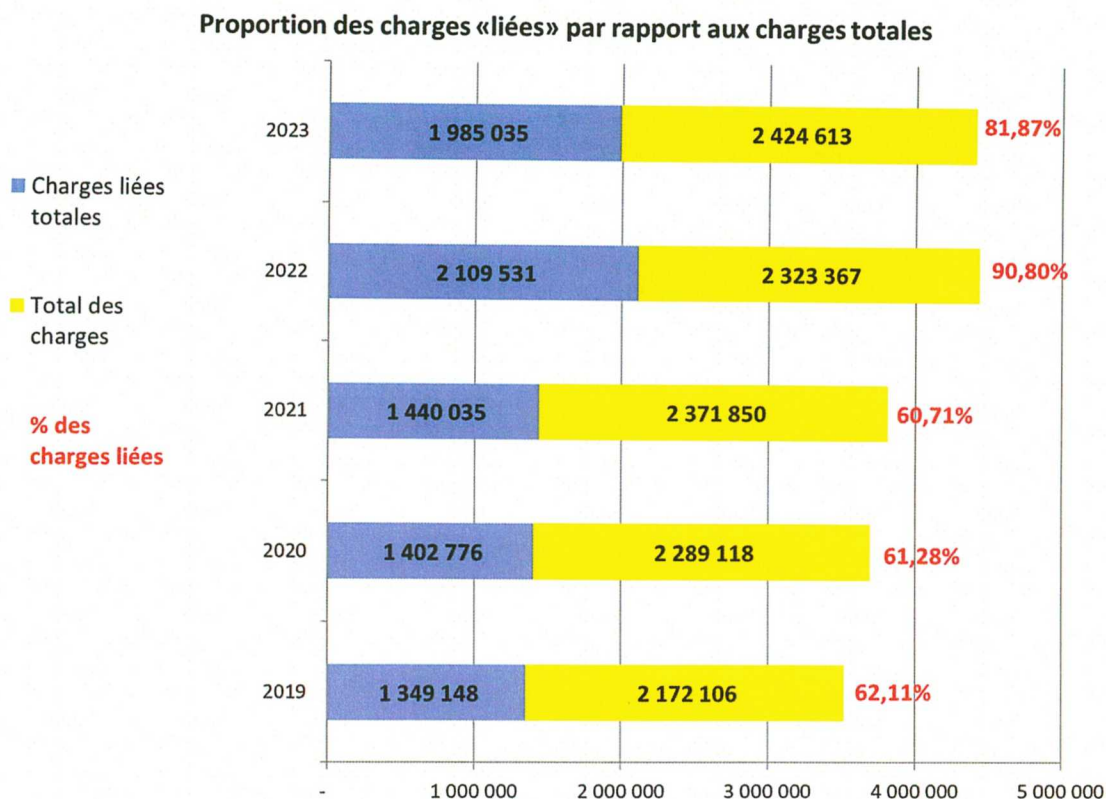
Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution de la péréquation financière. Nous constatons ainsi que ces ressources continuent de diminuer régulièrement depuis 2020.

Peut-être est-il temps d'en réviser les différents paramètres, au vu de certains bénéficiaires d'autres communes en parallèle avec leur taux d'impôt ? Peut-être aussi est-ce le signe que nos finances s'améliorent un tant soit peu chaque année ? La question reste ouverte.

Mme Dominique Haller Sobritz présente la comparaison avec les impôts perçus. Ce qui peut laisser la 2^{ème} hypothèse également plausible.



Mme Dominique Haller Sobritz présente un comparatif des charges liées avec les charges totales.



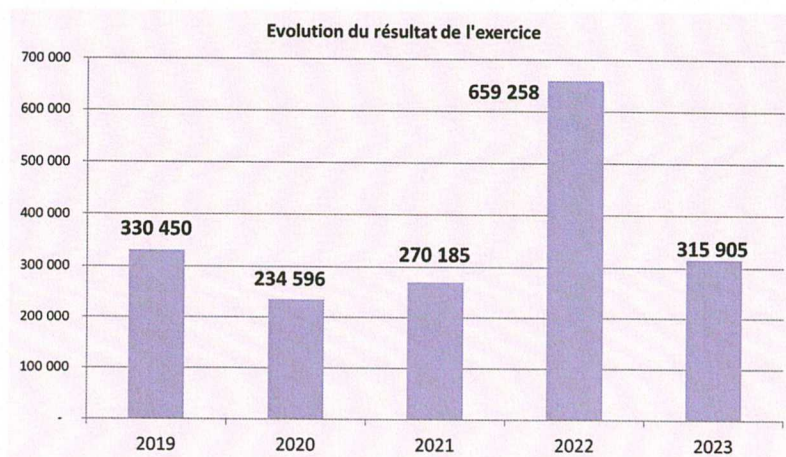
Mme Dominique Haller Sobritz présente le graphique montrant l'ensemble des charges liées, ou très obligatoires, par rapport au total des charges. En effet, si l'on appelle les charges liées, uniquement celles imposées par le canton, par le biais de règlements, d'obligations diverses, tant en matière de comptabilité que de mesures techniques diverses, ce sont des charges auxquelles nous ne pouvons déroger, que les domaines soient gérés par des associations intercommunales ou du district. Ici les chiffres ont donc été adaptés pour toutes les années mentionnées, avec l'ajout :

- des frais de la direction secours
- des charges d'approvisionnement en eau
- de celles du traitement des eaux usées

M. Marcel Roulin constate que le montant des charges liées pour 2022 sont des montants élevés (2022 = 2'109'531 CHF), est-ce qu'on sait pourquoi ? En 2023, les charges liées ont diminué à 1'985'035 CHF.

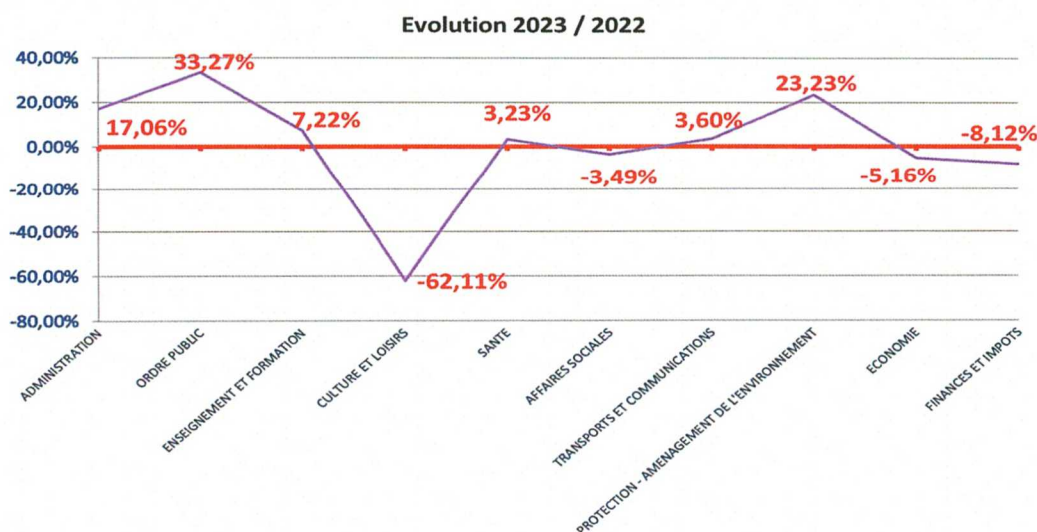
Mme Dominique Haller Sobritz n'a pas d'explications précises mais relève que l'on voit bien que les communes ne sont pas si autonomes que ça.

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution du résultat définitif de l'exercice.



Mme Dominique Haller Sobritz présente la synthèse de la répartition des charges et de leur évolution en 2023 par rapport à 2022.

Mme Dominique Haller Sobritz relève que les charges sont contenues, et aussi que quelques petites surprises agréables de revenus permettent un résultat satisfaisant.



Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'au final, en fonction de l'ensemble de tous ces éléments, malgré notre attente au budget d'un faible bénéfice de 5'325.-CHF, le compte de résultat 2023 présente un bénéfice intéressant de 315'905.27 CHF. Grâce à ce résultat, la fortune nette de la Commune augmente de 11.54%

Toutefois, le flux de trésorerie est encore tendu, et si cette année il peut paraître intéressant, il est essentiellement dû aux travaux qui n'ont pu être effectués en 2023, alors que les emprunts nécessaires aux investissements avaient été déjà conclus.

Mme Dominique Haller Sobritz présente le bilan au 31 décembre 2023, pour le patrimoine financier.

Compte	Désignation	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au	Variation nette	
		01.01.2023	Débit	Crédit	31.12.2023	CHF	%
1	ACTIF	8'831'252	13'343'763	12'063'893	10'111'122	1'279'870	14.5%
10	Patrimoine financier	3'543'141	12'669'936	11'447'565	4'765'512	1'222'371	34.5%
100	Disponibilités et placements à court terme	460'412	6'374'592	5'219'786	1'615'219	1'154'807	250.8%
101	Créances	- 780'538	3'791'867	3'428'717	- 417'388	363'149	-46.5%
104	Actifs de régularisation	2'799'062	2'503'477	2'799'062	2'503'477	- 295'585	-10.5%
107	Placements financiers à long terme	3'000	-	-	3'000	-	0.00%
108	Immobilisations corporelles PF	1'061'205	-	-	1'061'205	-	0.00%

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'augmentation du patrimoine financier de 34.5 % pour 1'222'371.- CHF, résultat comme précité des emprunts faits en vue des investissements non réalisés. Il s'élève à 4'765'512.- CHF au 31.12.2023.

Mme Dominique Haller Sobritz présente le bilan au 31 décembre 2022, pour le patrimoine administratif.

Compte	Désignation	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au	Variation nette	
		01.01.2023	Débit	Crédit	31.12.2023	CHF	%
1	ACTIF	8'831'252	13'343'763	12'063'893	10'111'122	1'279'870	14.5%
14	Patrimoine administratif	5'288'111	673'827	616'328	5'345'610	57'499	1.1%
140	Immobilisations corporelles PA	5'171'011	673'827	539'969	5'304'869	133'858	2.6%
142	Autres immobilisations incorporelles PA	51'698	-	10'960	40'738	- 10'960	-21.2%
146	Subventions d'investissement	65'402	-	65'399	3	- 65'399	-100.0%

Concernant le patrimoine administratif, **Mme Dominique Haller Sobritz** relève que celui-ci s'élève à 5'345'610.- CHF. Il est majoré de 1.1 %, soit 57'499.- CHF.

Compte	Désignation	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au	Variation nette	
		01.01.2023	Débit	Crédit	31.12.2023	CHF	%
2	PASSIF	- 8'831'252	5'183'824	6'463'694	- 10'111'122	- 1'279'870	14.49%
20	Capitaux de tiers	- 5'145'431	4'886'551	5'520'282	- 5'779'162	- 633'731	12.32%
200	Engagements courants	- 42'430	3'114'900	3'086'026	- 13'556	28'874	-68.05%
204	Passifs de régularisation	- 325'243	325'243	279'875	- 279'875	45'368	-13.95%
206	Engagements financiers à long terme	- 4'387'081	1'446'408	2'154'381	- 5'095'054	- 707'973	16.14%
208	Provisions à long terme	- 74'599	-	-	- 74'599	-	0.00%
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds de	- 316'079	-	-	- 316'079	-	0.00%

Mme Dominique Haller Sobritz explique que les capitaux de tiers augmentent de 12.32 % soit de 633'731.- CHF en raison des engagements à long terme, par contre, les engagements courants diminuent sensiblement.

Compte	Désignation	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au	Variation nette	
		01.01.2023	Débit	Crédit	31.12.2023	CHF	%
2	PASSIF	- 8'831'252	5'183'824	6'463'694	- 10'111'122	- 1'279'870	14.49%
29	Capital propre	- 3'685'821	297'274	943'413	- 4'331'960	646'139	17.53%
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	- 878'650	44'736	382'794	- 1'216'709	- 338'058	38.47%
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	- 70'423	252'538	244'713	- 62'599	7'825	-11.11%
299	Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan	- 2'736'748	-	315'905	- 3'052'653	- 315'905	11.54%

Concernant les capitaux propres, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que ceux-ci ont augmenté de 17.53 %, soit 646'139.- CHF en raison des financements spéciaux enregistrés sous capital propre, pour 338'058.- CHF et avec le résultat 2023 de 315'905.- CHF. Il s'élève en incluant le résultat positif de 2023 à 4'331'960.- CHF.


Mme Dominique Haller Sobritz présente le tableau de flux de trésorerie.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE		Variation des liquidités
		2023
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT		
Résultat net	315'905.27	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (FTO)		797'967.97
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENT DANS LE PA (FTI)		-351'133.90
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT DANS LE PF (FTP)		707'972.50
FLUX DE TRESORERIE DU 01.01.2023 AU 31.12.2023		1'154'806.57

Mme Dominique Haller Sobritz précise que ce tableau se trouve dans le document des annexes aux comptes. Ce tableau représente seulement les différents récapitulatifs de flux selon leur provenance. En tenant compte de ce résultat de 315'905 CHF, l'augmentation de notre trésorerie est de 1'154'806.- CHF

Mme Dominique Haller Sobritz présente un tableau relatif au résultat.

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 28 MAI 2024



2. BILAN au 31.12.2023

Compte	Désignation	Bilan au	Mouvement		Bilan au	Différence 31.12 ./ 01.01
		01.01.2023	Débit	Crédit	31.12.2023	
29900.00	Résultat annuel	-	-	315'905	- 315'905	- 315'905
2999	Résultats cumulés des années précédentes	- 2'736'748	0	0	- 2'736'748	- 315'905
29990.00	Fortune nette	- 2'736'748	0	0	- 3'052'653, + 315'905	
		% 31.12 ./ 01.01 :		+ 11.54%		

Ce résultat étant bénéficiaire, la fortune communale en est créditée au 1^{er} janvier 2024 pour s'élever à 3'052'653.- CHF. L'augmentation de la fortune nette est de 315'905.- CHF.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si elle a d'autres questions.

M. Marcel Roulin intervient au sujet de l'augmentation de la fortune et explique être persuadé que ça fait plus de cinq ans que la commune aurait pu décider de baisser les impôts et d'en discuter avec la Commission financière et éventuellement baisser les impôts sur quelques années.

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'une variante avait été présentée et que la différence était faible pour les citoyens mais assez conséquente pour la commune. Elle relève également le fait qu'il y a 80% des charges liées. Si on baisse les impôts, que restera-t-il pour la commune ?

Elle précise également que ces charges sont liées à l'évolution de la population ainsi qu'à l'évolution des contraintes techniques et règlementaires. Il y a un tas de raisons à ces augmentations.

M. Marcel Roulin se demande comment on peut se permettre d'avoir un projet de 3 à 5 millions pour la réalisation d'un bâtiment communal alors qu'on est déjà une commune « chère ».

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'il est difficile de comparer avec d'autres communes car « la masse » est différente.

2.2 Rapport de l'Organe de révision

Le rapport de révision concernant les comptes 2023 était lisible sur le site internet et dans le bulletin communal.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si une lecture détaillée de celui-ci est nécessaire. Si tel n'est pas le cas, la parole est donnée à la Présidente de la Commission financière.

2.3 Préavis de la Commission financière

Mme Mary-Laure Richoz, Présidente de la Commission financière, donne lecture du préavis de la Commission financière :

« La révision des comptes communaux 2023 a été effectuée par la Fiduciaire FDA FR SA à Givisiez. Les membres de la Commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le mardi 7 mai 2024. Lors de cette séance, nous avons examiné les comptes de l'année 2023.

Tous les postes ont été contrôlés et plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications qui ont été fournies par les conseillers communaux, et ce à l'entière satisfaction de la commission financière.

Le compte de fonctionnement 2023 se solde avec un bénéfice de CHF 315'605.27.

Nous avons pu constater que la maîtrise des coûts a été suivie par le conseil communal, que les budgets ont été respectés et que l'attribution aux amortissements obligatoires sont corrects.

Pour ce qui est du compte d'investissements 2023, les montants engagés soit un total de CHF 1'566'150.— concernent des investissements en cours.

En conclusion, nous remercions le Conseil communal, ainsi que Madame Chantal Gobet, boursière communale, pour leur excellent travail et leur précieux engagement fournis tout au long de l'année 2023.

Dès lors, la Commission financière invite la présente assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2023.

Mme Dominique Haller Sobritz remercie Mary-Laure Richoz ainsi que ses collègues, Grégoire Bulliard, Vladimir Colella, Alain Gilliéron et Claude Kolly pour leur travail, la rédaction du rapport et l'aimable collaboration. Le conseil communal les remercie pour leurs questions pertinentes lors de notre séance de présentation du 7 mai 2023 dernier en présence du réviseur, M. Frossard.

2.4 Approbation des comptes des investissements et de résultats

Mme Dominique Haller Sobritz soumet au vote les comptes des investissements et de résultats.

A noter que le Conseil communal et la caissière communale ne votent pas.

Comptes des investissements et des résultats 2023

Résultat du vote : à l'unanimité
--

3. Divers

Concernant les divers, **Mme Dominique Haller Sobritz** souhaite partager avec l'assemblée plusieurs points.

Passerelle de Posat :

Tout d'abord concernant la passerelle de Posat, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que le Conseil général de Gibloux devrait se prononcer ces prochains jours sur le budget alloué pour sa rénovation. En ce qui nous concerne, c'est fait depuis novembre 2023, et la Commune de Gibloux s'est ralliée à notre idée et proposition faite par Stéphane Clerc.

Petit rappel :

La passerelle sur la Glâne à Posat est fermée au public depuis juin 2023 suite à l'effondrement d'une partie du tablier. Son état général est préoccupant. Trois offres ont été demandées pour la réfection du tablier et des garde-corps en maintenant les poutres principales moyennant quelques retouches. La passerelle actuelle date de 2010. L'emplacement à l'ombre et dans une zone humide fait que la durabilité d'une structure en bois n'est pas garantie.

Le développement de cette variante est le fruit de l'association professionnelle Metaltec avec le concours de l'Union Patronale du Canton de Fribourg. Le projet serait en grande partie exécuté par des apprentis pour la construction et par l'équipe forestière de Gibloux, pour la démolition et les aménagements aux abords de la passerelle. La passerelle se situe à cheval entre les communes de Gibloux et Autigny. La répartition des coûts pour le démontage et le remplacement de la passerelle sera établie à raison de 50% à charge de chaque commune, soit environ 35'000.- CHF après déduction d'une donation du Fonds Mobilière ponts et passerelles. Des travaux de réfection du chemin côté Posat sont également prévus. Mais ils le seront à la charge exclusive de la commune de Gibloux, puisqu'ils se situent sur leur territoire.

La variante acier a également été étudiée avec des prix assez similaires pour ce projet.

L'idée retenue serait, telle que ce pont à St Moritz, adaptée bien sûr à l'environnement que nous connaissons à Posat.

Modèle envisagé pour la passerelle. Ici pont suspendu à St Moritz d'une portée de 17.2 mètres qui enjambe le ruisseau **Ovel da la Resgia**.

Le planning prévu est celui-ci :

- Séance du Conseil général de Gibloux
- Ce soir présentation de l'avancement du projet à Autigny
- Communiqué annonçant le changement de la passerelle la semaine 23, soit la semaine prochaine
- Conférence de presse durant les travaux (automne 2024)
- Inauguration de la passerelle au printemps 2025

La communication est nécessaire afin de remercier le *Fonds de la Mobilière, Ponts et Passerelles*, et l'Union Patronale du Canton de Fribourg. Mais surtout de faire connaître la formation dans les différentes branches de la construction et tous les apprentis concernés par ce projet.

Le financement total planifié est celui-ci :

- Coût total estimé à 80'000.- CHF
- Déconstruction de l'actuelle : 11'000.-
- Le financement se fera par moitié entre Gibloux et Autigny, par 35'000.- CHF chacune, et 20'000.- grâce au don du Fonds «Ponts et Passerelles» de la Mobilière.

Gibloux profitera de ces travaux pour procéder à la réfection du chemin et de l'accès pour 20'000.- CHF. Montant à leur charge, puisque sur leur territoire communal.

STEP :

M. Nicolas Losey présente l'avancement des études de l'ABVNG (Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue). Concernant la future STEP, M. Nicolas Losey explique que 2023 a été consacrée aux études, au tracé du collecteur, fait par des bureaux d'ingénieurs et mandaté par le Sen (Service de l'environnement).

La zone définitive qui a été retenue sera devant la STEP actuelle sur un terrain d'environ 18'000 à 19'000 m². C'est ce qui sera nécessaire pour la construction de la nouvelle STEP pour traiter l'équivalent de 80'000 habitants avec des nouvelles solutions de traitement dont les micropolluants. Les études ont bien avancé.

Le site est défini. La prochaine étape sera le changement d'affectation de la zone en discussion avec le Conseil communal et ces objets seront soumis ensuite au vote des communes.

M. Nicolas Losey explique qu'il est prévu une nouvelle route d'accès avec un nouveau pont qui devra être mis en place. Concernant le Collecteur retenu, il s'agit d'un collecteur construit à neuf en suivant la Glâne en évitant le plus possible les zones protégées. Cela sera défini avec le bureau Ribl et le Sen. L'ancienne STEP restera en fonction jusqu'à ce que la nouvelle STEP sera mise en route.

M. André Maradan demande si on parle du Pont des Glières.

M. Nicolas Losey répond qu'il s'agit du pont de la STEP, aux Esserts, près de chez Christophe Cudré-Mauroux.

M. Nicolas Losey explique que l'étude est aboutie pour le terrain, tout ce qui est technique, il y a déjà des avancées, mais des informations seront données cet automne.

M. Nicolas Losey précise que Autigny devient STEP principale et Romont deviendra une station de pompage. Il y a eu 4 tracés étudiés mais il a été défini que la STEP reste à Autigny avec le tracé le long de la Glâne.

M. Nicolas Losey explique qu'il y a 3 associations, l'ABVGN, l'AEGN et l'AIMGPS. L'ABVGN chapeaute et suit le projet. D'ici cet automne, nous serons informés que l'ABVGN englobera les deux autres associations.

Il a aussi été question de reprise des mandats de l'entreprise d'endiguement de la Glâne concernant les problèmes constatés également à Autigny. Chaque commune, chaque secteur, chaque service avaient des avis divergents. Pour l'instant, un plan est actuellement élaboré avec M. Joerin, le chef du SEN pour avoir une vision des travaux du futurs. Ainsi, les communes seront responsables, avec un soutien du SEN pour éviter d'avoir des avis contraires ou des contre-avis.

M. Nicolas Losey explique qu'en bas des Glières, le travail effectué n'avait pas pour but de ralentir les eaux de la Glâne, mais il s'agit d'une étude pour les poissons. Cela a posé d'autres soucis.

M. Nicolas Losey demande à l'assemblée si elle a des questions ?

M. André Maradan demande combien d'emplois cela va représenter sur Autigny.

M. Nicolas Losey répond qu'une dizaine de personnes travaillent sur le site. Cela ne va pas créer des emplois mais précise que c'est nécessaire. L'extension est demandée par la nouvelle loi des eaux qui oblige à se regrouper par bassin versant. L'ABVGN comprend 15 communes dont le but est de pouvoir traiter la surpopulation à venir et de trouver la meilleure solution de traitement, avec le traitement des micropolluants.

M. Alain Gilliéron demande si financièrement c'est pris en charge par le canton, ou par les communes concernées ?

M. Nicolas Losey répond que c'est financé par les communes, dans une fourchette de 80 à 100'000 millions.

M. Jacques Berset demande si des subventions fédérales existent ?

M. Nicolas Losey se renseignera auprès de M. Python.

M. Nicolas Losey précise que ces informations sont connues des communes seulement depuis la semaine précédente. D'autres informations, tels que les chiffres et le planning, seront présentés dès cet automne.

M. André Maradan demande si l'ancienne station sera abandonnée.

M. Nicolas Losey explique qu'à ce jour, la volonté serait de mettre en fonction et ensuite redonner l'espace à la nature.

M. Florian Richoz demande si une surévaluation du terrain est prévue ?

M. Nicolas Losey explique qu'elle sera sur deux niveaux, avec un sous-sol. Une surélévation minimale est prévue, identique à l'ancienne.

Suite à l'intervention de **M. Jacques Berset**, **M. Nicolas Losey** confirme que le terrain est propriété uniquement de la commune. La Commune sera approchée pour avoir une séance pour négocier le prix. Il convient dans un premier temps d'attendre le changement d'affectation.

M. Jacques Berset rappelle la problématique déjà évoquée dans une précédente assemblée pour une nouvelle place pour la déchetterie et il avait été répondu qu'on ne peut pas changer d'affectation. Il relève que la STEP prévoit de recueillir les eaux usées de 80'000 habitants et il n'y aurait même pas la possibilité d'avoir un petit lopin pour une déchetterie. C'est inacceptable.

M. Nicolas Losey est d'accord que c'est une aberration mais c'est une des premières questions évoquées au comité de direction. La réponse a été totalement négative. Il ne faut pas confondre une construction d'intérêt régional avec une déchetterie d'intérêt communal.

Mme Dominique Haller Sobritz explique avoir contacté différents services du canton, la DIME.

M. Jacques Berset propose de prendre l'association comme partenaire face à l'Etat.

Mme Laurence Charrier explique que le Service de la mobilité n'est également pas d'accord d'avoir une déchetterie autant excentrée.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que ce refus ne vient pas d'un seul service ou d'une seule personne.

M. Vladimir Collella est étonné de la problématique de construire une nouvelle STEP à côté de l'ancienne. L'exemple de Pensiez est plutôt d'agrandir ce qui existe en termes de besoins des équivalents-habitants qui correspond et là on paie deux choses, une nouvelle STEP et le démantèlement de l'ancienne.

M. Nicolas Losey explique que ce sont des chiffres articulés à l'ABVGN mais pas définitifs. Les bureaux d'ingénieurs se sont penchés sur l'idée d'agrandir la STEP actuelle mais techniquement cela n'était pas possible. Tout est sous-dimensionné. La STEP n'arrive actuellement pas à absorber ce qu'elle devrait.

M. Mathias Mauroux explique qu'en l'occurrence le projet est de rassembler Romont et Autigny, ce qui est plus du double.

M. Vladimir Collella confirme que c'est la même problématique à Pensier, avec des communes qui se rajoutent.

M. Nicolas Losey explique que l'ABVGN a visité ce qui est actuellement en construction avec beaucoup de concepts différents et il en est ressorti que tous ceux qui ont fait un ajout, un agrandissement, sont confrontés à de problèmes de fonctionnements administratifs. Raisons pour laquelle il a été privilégié de faire quelque chose de neuf.

Mme Dominique Haller Sobritz confirme que l'évolution du projet sera présentée régulièrement aux assemblées communales.

M. Nicolas Losey souhaitait expliquer à l'assemblée que le site est défini et que le collecteur aussi. Une vision en grande ligne est présentée.

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin** au sujet de la superficie du terrain, **Mme Dominique Haller Sobritz** et **M. Nicolas Losey** confirment qu'il s'agit de terrain communal qui sera loué ou vendu et le prix au m² n'est pas encore défini.

M. Jacques Berset voit si cela est possible de faire valoir sur ce terrain le droit de superficie, ce qui n'est pas inintéressant.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle qu'on n'est pas tout seul à utiliser cette surface.

M. Nicolas Losey explique que les démarches ont déjà eu lieu auprès des propriétaires qui ont été impactés et sont déjà impliqués dans les dialogues.

Fusion des cercles scolaires :

Mme Dominique Haller Sobritz laisse la parole à Alexandre Gasser pour présenter l'avancée du projet de fusion des cercles scolaires d'Autigny-Chénens et de Cottens.

M. Alexandre Gasser donne quelques informations sur l'avancée du processus de travail et présente le calendrier des différentes séances. Un groupe de travail « *administratif* » et un groupe de travail « *finances* » se sont rencontrés régulièrement. Ces séances ont permis de discuter de la convention et des modalités de fonctionnement entre les deux cercles scolaires qui n'en formeront plus qu'un. L'entrée en vigueur de cette fusion aura lieu le 1^{er} août 2024, sous le nom de cercle scolaire Autigny-Chénens-Cottens.

M. Alexandre Gasser explique les tâches réalisées dans ce groupe de travail, soit toutes les réflexions sur la gestion des transports, sur la gestion scolaire, le budget, la répartition des classes. Il a fallu intégrer Cottens dans les transports. Les élèves de 1-4 H seront à Cottens, 5-6H seront à Chénens et les 7-8H seront à Autigny. Le but étant de commencer les écoles aux mêmes heures sur les 3 sites.

M. Alexandre Gasser explique qu'il a fallu engager un prestataire de transport qui est Jean-Louis Transports. Ceci permet de compléter le nombre de véhicules car nos deux bus n'étaient pas suffisants.

Il explique également la problématique de déménagement, déplacement du mobilier pour que cela soit opérationnel à la rentrée scolaire. Toute une mise en place entre les concierges d'écoles aura lieu lors de la première semaine des vacances. Les enseignants vont aussi être intégrés dans les bâtiments. Concernant les directeurs d'école, **M. Alexandre Gasser** confirme que la direction scolaire se fera de manière bicéphale, soit Louis Rhyn 50 % et Vincent Mornod 50%.

M. Alexandre Gasser explique que la prochaine étape sera l'adoption du règlement scolaire et de la convention scolaire par l'assemblée communale. La date est à définir.

Cette fusion a été un travail assez conséquent. **M. Alexandre Gasser** présente un courrier anonyme à l'intention des directeurs d'école et du travail effectué.

Au niveau financier, **M. Alexandre Gasser** souhaite clarifier le mode de calcul pratiqué. On a essayé de calculer l'engagement de chaque commune en partant sur un modèle le plus simple possible mais qui soit adapté sur une même commune. Par la taxation ECAB, on a identifié tout ce qui était en lien avec le scolaire. Pour chaque commune, un chiffre, ce chiffre permet un même standard pour les moyens financiers. C'est le modèle qui a été mis en place pour qu'il soit simple et pratique à consulter.

Pour Autigny, il est relativement moyen, voire minime car nous disposons de locaux et d'une halle de gym ce qui est une dotation et a une valeur.

M. Jacques Berset relève que Jean-Louis Voyage a été retenu comme prestataire de service. Les conducteurs actuels ainsi que les deux bus sont maintenus dans l'organisation des transports. La question : est-ce que les chauffeurs sont intégrés dans l'organisation de Jean-Louis Transports, et sont donc des employés de Jean-Louis Transport ? ou ce sont deux organisations séparées, pilotées par les communes.

M. Alexandre Gasser explique que la commune garde ses chauffeurs et ses bus. Le prestataire Jean-Louis Transport a pour l'instant le contrat d'une année. Ce qui signifie qu'ils viennent avec leur bus et leur chauffeur. Ceci permet d'évaluer la situation et de voir si le nombre d'élèves diminue. Il s'agit d'une année de transition durant laquelle une analyse pourra être faite. Il convient de maîtriser les coûts sans faire de contrat de longue durée.

Au final, la Commune garde ses véhicules avec ses chauffeurs.

M. Alexandre Gasser précise avoir reçu 6 offres de différentes entreprises de transports et Jean-Louis Voyage était le meilleur marché et la plus fiable.

M. Jacques Berset relève que la commune connaît les coûts des transports.

M. Alexandre Gasser confirme que c'est 100'000 francs par année et 120'000 francs par année pour une entreprise de transport.

M. Alexandre Gasser précise que l'avantage dans cette fusion du cercle scolaire est de disposer de salles de classe supplémentaires donc une flexibilité au niveau des espaces.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'assemblée si elle souhaite aborder des sujets divers.

M. André Maradan constate une quantité de camions qui passent actuellement et se demande ce qui se passe dans la région

M. Nicolas Losey explique qu'il s'agit du remblayage de la gravière mais cela devrait arriver au bout.

Mme Geneviève Kaninda fait de la pub pour la Fête cantonale des jeunes musiciens à Corpataux.

Au sujet de la place de jeu, **M. André Maradan** pense que celle-ci sera utilisée par de nombreux enfants et quand il fera chaud, ils iront certainement se baigner à la rivière et se demande si on peut aménager ce bord de rivière.

Mme Laurence Charrier répond qu'on ne peut pas l'aménager car il s'agit d'un site d'importance nationale. On ne peut pas interdire les gens d'y aller mais on ne peut pas aménager.

M. Marcel Roulin relève que la fête nationale est organisée par Autigny à la place de la Commune de Chénens. Quel est le coût de cette organisation ?

Il relève également qu'il y a certainement un montant consacré aux feux d'artifice et se pose la question si de nos jours on ne devrait pas arrêter ces feux d'artifice.

Mme Dominique Haller Sobritz répond avoir fait une évaluation et que cela représentait un montant de 2.50 francs/par habitants, tous les deux ans.

Mme Chantal Gobet confirme qu'il s'agit du compte 0220.3170.00. Mais il n'y a pas que les frais du 1^{er} août.

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin, Mme Dominique Haller Sobritz** confirme obtenir les autorisations nécessaires.

Au niveau écologique, **Mme Laurence Charrier** explique avoir faire une demande pour une manifestation avec des drones, ce qui coûte environ 30'000 francs ; le Conseil communal y a donc renoncé.

M. Marcel Roulin souhaite savoir si il y a un risque de dépassement avec le projet du terrain des Glières.

M. Mathias Mauroux répond que les coûts sont maîtrisés et le seul point qui est ouvert c'est le couvert qui sera plus grand que prévu initialement.

M. Marcel Roulin relève que lors de l'assemblée le projet de l'aménagement était de 300'000 francs pour 6000 m² de terrain et constate que le projet a grandement diminué. On aménage 2500 m². Qu'en est-il du reste du terrain.

Mme Dominique Haller Sobritz et M. Mathias Mauroux répondent que les 6'000 m² représentent la surface totale de la parcelle et non du projet. Le projet réalisé est le projet qui a été voté. Il n'a pas été modifié tel que présenté. La seule chose modifiée est la création de la butte pour éviter le parcage des voitures. Des voitures sont venues s'amuser sur le terrain. Le terrain non utilisé est laissé à un projet futur. 2500 m² c'est déjà pas mal.

M. Marcel Roulin relève que le projet a été limité sur des aménagements et non sur une surface totale de la parcelle, comme discuté à l'origine.

Mathias Mauroux confirme que le projet réalisé est le projet voté.

M. Marcel Roulin rappelle que nous avons voté un montant de 30'000 francs, cela veut dire qu'en-dessous de ça la commune peut « payer » les factures. Notamment, la question du chemin en gravier gras, pas besoin de voter en investissement. Y'a-t-il d'autres exemples ?

Mme Dominique Haller Sobritz et Mme Laurence Charrier répondent qu'il y a les socles des mats de 13'000 francs et l'aménagement des berges de la Glâne pour 29'000 francs, sans les subventions.

M. Jacques Berset a constaté qu'une plaquette sur le bassin a été installée pour dire que l'eau n'est pas potable.

M. Florian Curty répond que cela est dû à la loi sur l'eau des fontaines. Si on veut enlever la plaquette, il sera nécessaire de faire de nombreuses analyses durant l'année, ce qui représente un certain coût. Toute fontaine non analysée a l'obligation d'avoir une plaquette, à défaut obligation de faire une analyse au point où elle coule.

M. Jacques Berset félicite le Conseil communal pour la réalisation du Totem devant le bâtiment communal.

Mme Dominique Haller informe l'assemblée que dans le district de la Sarine, un sujet sera sur la table des discussions pour ces prochains mois, lié aux participations intercommunales de façon générale. Ce thème, devient récurrent, et plus particulièrement, avec les grandes communes, aux faibles taux d'impôts, qui ne souhaitent plus forcément être solidaires avec les petites communes moins riches. Le sujet de la péréquation financière, de façon plus générale se posera également.

Prochaines dates à retenir

- Cinéma en plein air : vendredi 14 juin, Terrain des Glières ;
- Fête nationale : 31 juillet au Terrain des Glières ;
- 27^e Giron des Jeunesses de la Sarine en 2025.

Au nom du Conseil communal, Mme Dominique Haller Sobritz clôt l'assemblée et transmet ses remerciements aux citoyens présents et à l'ensemble du personnel communal.

L'Assemblée communale est close à 21.50 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :


Erika Chappuis



La syndique :


Dominique Haller Sobritz